

Le tueur qui fait non pour fuir « l'horreur »

Enceinte de lui, elle est morte sous ses coups. L'accusé a été contraint d'assumer l'insoutenable, hier. Non sans mal.

« Sur son visage, le sang coulait comme des pleurs. » C'est à dessein qu'Anne Bouillon, avocate, fait surgir l'image atroce des derniers instants de Marina Lebeau. Vaine tentative pour arracher la vérité de la bouche de l'accusé, devant la cour d'assises.

Yassine Khaloïr n'a jamais nié être le meurtrier de la jeune fille, qui venait de le quitter. Mais comment l'a-t-il tuée ? Pourquoi ? Il se perd dans ses dénégations, fait comme s'il n'avait rien à voir avec l'étranglement fatal et les trente plaies infligées au couteau, autour des yeux surtout.

Ramassé dans un costume clair qui dénote, l'accusé fait « non ». Pour la cour, pour la famille de sa victime ? Pour lui-même et son impossibilité d'affronter l'indicible réalité ? Sans réaliser, sans doute, ce que son attitude peut avoir d'exaspérant, il conteste sur le mode plaintif.

Tour à tour, Franck Boëzec et Anne Bouillon (avocats des parties civiles),

Florence Lecop (avocate générale) et Dominique Pannetier (le président) le poussent dans ses retranchements. Du rez-de-chaussée au 1^{er} étage de l'appartement de Marina, de la chambre à la salle de bain où la jeune femme s'est écroulée sans vie, ce 20 janvier 2010.

Car enfin, il reste une question centrale : Yassine Khaloïr est-il venu avec le projet de tuer la Nazairienne et l'enfant qu'elle portait ?

Tuer l'enfant

Il avait sur lui l'une des armes du crime, un couteau de cuisine. Il a feint en sonnant chez un voisin pour arriver jusqu'à la porte de Marina Lebeau, où il n'était pas attendu. Tout est allé extrêmement vite. « En moins d'une demi-heure », rappelle le président. Scène d'une sauvagerie sidérante, d'autant plus soudaine que le jeune homme n'avait jamais été violent. Il est reparti de l'appartement

ensanglanté en fermant la porte à clef. Sans appeler les secours.

Face aux robes noires qui veulent des explications, Yassine Khaloïr assure qu'il voulait juste « stopper la grossesse ». Pas tuer Marina. « Stopper la grossesse ? C'est une périphrase pour dire : tuer l'enfant », lui assène Anne Bouillon. Et comment le faire sans supprimer aussi la mère ? « Je ne sais pas. Je n'ai pas l'image. Je n'étais pas moi-même. »

Il faudra l'intervention de son propre avocat pour faire un pas dans la réalité. Yann Choucq ne lui laisse pas le choix : « Je vous demande de surmonter vos blocages. Peut-on dire que vous étiez dans une rage folle ? Tous ces coups, c'est vous qui les avez portés ? »

À ses mots, Yassine Khaloïr, enfin, baisse la garde : « Oui. C'est moi. Ça me fait horreur. » Soulagement dans la salle.

Agnès CLERMONT.

ASSISES. Retour sur le parcours de l'accusé après la mort de Marina Lebeau à Saint-Nazaire

« Il avait du sang sur les mains »

Hier, la cour a notamment retracé le parcours de l'accusé après le drame. Le verdict est attendu ce soir.

Ce mercredi 20 janvier 2010, Yassine Khaloïr est arrivé chez Marina Lebeau, à St-Nazaire, à 18 h 15. A 18 h 40, il referme la porte sur le cadavre de la jeune femme, étranglée après avoir été frappée à coups de pied et de poings et lardée de trente-coups plaies au couteau. Ensuite, il téléphone à sa mère, tourne en rond en voiture, se débarrasse de son téléphone, des clés du logement et se rend au Pellerin.



M^{re} Bouillon et M^{re} Boëzec assistent les parties civiles. Photo P. O.

« Quand il a sonné à ma porte, il avait du sang sur les mains », se souvient devant la cour d'assises la femme chez qui il se réfugiait.

« Il m'a dit qu'il s'était battu avec des dealers. Alors, je l'ai soigné et je l'ai hébergé », raconte à la barre celle qu'il

avait rencontrée sur Internet peu avant. « Mais dans quel état était-il ? », demande le président Pannetier. « Il était blafard. Je l'ai trouvé bi-

zarré. » « Mais quand vous a-t-il parlé de ce qui s'était réellement passé ? », veut aussi savoir le président. « Le lendemain

matin, il me disait des bribes de choses. Mais c'est quand j'ai vu les infos à la télé le vendredi que j'ai compris. J'avais l'impression d'être dans un film ». Dominique Pannetier, toujours : « Et comment a-t-il réagi ? » Elle : « Il a dit « Comment j'ai pu faire ça ? C'est pas possible ! » »

En plein « couchemar », la jeune femme l'accompagne à la brigade de gendarmerie la plus proche. « Après ça, j'ai été en arrêt pendant un an », souffle-t-elle. « Aujourd'hui encore, il y a cette phrase qui ne veut pas sortir de ma tête. Je l'entends encore me parler de cette lame qui se tord dans la chair... Ces mots reviennent sans arrêt. »

ASSISES. Jugé pour le meurtre de Marina Lebeau, enceinte de 8 mois, à Saint-Nazaire, en 2010

L'accusé condamné à la perpétuité

Yassine Khaloïr, 27 ans, a été reconnu coupable de « meurtre sur personne particulièrement vulnérable ».

« Je sais que c'est moi qui ai ôté la vie à Marina et à mon enfant. C'est quelque chose qui est insupportable pour moi aussi. J'ai honte. J'ai honte. »

« Un pervers narcissique », « jaloux » et « possessif »

La cour d'assises de Loire-Atlantique écoute les derniers mots de l'accusé, avant que les jurés ne se retirent pour délibérer. Ils vont devoir juger cet Angevin de 27 ans qui ne leur a donné que très peu de clés. De lui, il n'a que peu parlé. Plusieurs experts ont fouillé sa mémoire, son histoire. L'incar-



M^{re} Anne Bouillon et M^{re} Franck Boëzec ont soutenu les intérêts des parties civiles. Photo P. O.

cération de son frère pour tentative de meurtre sur sa compagne, à coups de couteau, en a interrogé certains. Mais ce n'est pas allé plus loin. Du meurtre de Marina Lebeau, qui portait leur fils, Yassine Khaloïr a répété qu'il avait voulu « stopper la gros-

sions des légistes l'ont fait pour lui. Ce 20 septembre 2010, à Saint-Nazaire, la jeune femme a été frappée à coups de couteau et étranglée. Tout au long de son procès, l'accusé n'a pas tout dit non plus. Les terribles conclu-

resse ». « Mais pour tuer l'enfant, il a fallu tuer la mère », a tonné l'avocat général Florence Lecop, qui a vu en l'accusé « un pervers narcissique », « jaloux » et « possessif » qui n'a pas supporté que sa compagne « lui échappe totalement ».

M^{re} Anne Bouillon, l'avocate de la mère et de la sœur de la victime a elle aussi insisté, dans une remarquable plaidoirie, que Yassine Khaloïr « voulait le pouvoir ». « Il veut la mort de son fils parce qu'il ne portera pas le prénom qu'il avait choisi », analyse-t-elle. « Et puisque ce ne sera pas comme lui le veut, alors ce ne sera rien. » Mais la défense a demandé aux jurés de juger « avec raison ». « N'écoutez ni la haine, ni la passion », a plaidé M^{re} Yann Choucq. « Cet homme est enfermé avec un poids qu'il ne peut pas porter. » Yassine Khaloïr est resté impassible à l'énoncé du verdict. Il a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, conformément aux réquisitions. La période de sûreté de 22 ans n'a en revanche pas été prononcée.

Anne-Hélène Dorian